

VIEUX-RENG



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vieux-Reng, se sont réunis à 19h00 à la salle des mariages de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS : M. Jean-Pierre MANFROY, Mme Isabelle BRISSON, M. Ghislain LAURENT, M. Michaël STOCKER, Mme Catherine RIBAUVILLE, Mme Amandine LISSE, M. Olivier CHERONT, Mme Isabelle PELLERIAUX.

EXCUSE : M. François BLANCHARD

ABSENTS : M. Sébastien DECAIX, M. Alexandre MAGHUE, Mme Virginie LECOMPTE, Mme Nadège HOËL.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'une secrétaire pris dans le sein du Conseil en la personne de Mme Isabelle BRISSON.

I – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

M. le Maire annonce que le résultat de clôture du compte de gestion est de 241 598,41 Euros avec en fonctionnement + 352 100,56 Euros et en investissement – 110 502,45 Euros.
Vote à l'unanimité.

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2024.

III – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Budget à l'équilibre pour un montant de 1 235 186,54 Euros.

Dépenses en fonctionnement d'un montant de 632 114,11 Euros.

Recettes en fonctionnement d'un montant de 390 516 Euros avec un report de résultat de 241 598,11 Euros.

Dépenses en investissement 492 569,68 Euros.

Recettes en investissement 492 569,98 Euros.

Vote à l'unanimité du budget primitif 2025.

Taux d'imposition foncier bâti 29,14 % non bâti 41,22% taxe d'habitation 8,90%.

Délibération du conseil municipal pour les taux d'imposition à l'unanimité.



IV – TARIF EAU DES FERMIERS

Délibération du conseil municipal à l'unanimité pour un prix du m³ d'eau tiré à la pompe municipale de 0,40 Euros.

V – MONTANT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Délibération du conseil municipal d'augmenter les subventions pour les associations percevant antérieurement 125 Euros. Passage à 150 Euros. Pour le club de volley 590 Euros. Pour le comité des fêtes 500 Euros.

VI – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Délibération du conseil municipal pour l'admission en non-valeur pour les montants de 161,99 Euros et 2774,78 Euros relatif à l'impayé d'une ex-locataire ayant quitté le pays sans s'acquitter de son loyer.

VII – PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA CAMVS

Délibération à l'unanimité du conseil municipal pour accepter le protocole transactionnel entre la CAMVS et la commune de Vieux-Reng pour la création de voirie et des accotements à hauteur de 176 047,49 Euros H.T

VIII – AIDES SOCIALES

Délibération à l'unanimité du conseil municipal pour octroyer une aide sociale de 1^{ère} catégorie aux 6 demandeurs

♦ ♦ ♦

Monsieur le Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance.